



Aux président(e)s des clubs de SVRJS

Saignelégier, le 10 octobre 2023

**Invitation à une assemblée extraordinaire, le 13.11.2023,
Jura Sport & Spa Resort, Saignelégier,
salle Mars, à 19h30**

Thème : refondation du comité SVRJS

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Notre association SVRJS a célébré ses 50 ans. Depuis un demi-siècle, elle est portée par des personnes bénévoles, modestement indemnisées, de bonne volonté, disposées à donner de leur temps et de leur compétence dans l'intérêt du volleyball régional et national.

Au terme de la présente saison 2023-2024, au moins 3 des 7 membres du comité actuel, qui ont beaucoup donné depuis de nombreuses années, ne solliciteront pas de nouveau mandat.

Au printemps dernier, pour remplacer celui qui était d'ailleurs le dernier arrivé au comité SVRJS, le démissionnaire Joachim Schlub, et malgré de nombreuses sollicitations auprès des clubs, personne ne s'est annoncé. Le poste est vacant.

Les 7 membres du comité SVRJS sont préoccupés par le peu d'intérêt et de disponibilité manifesté pour assumer les tâches dévolues à un comité d'association régionale.

Notre association SVRJS est à la croisée des chemins. Le comité SVRJS a consacré l'essentiel de ses deux dernières séances à étudier différents scénarios. Il a ainsi décidé de vous informer et de vous faire prendre conscience de la situation suffisamment tôt en vous présentant différentes formules susceptibles d'assurer la pérennité de la pratique organisée du volleyball dans notre région.

Ce sera l'unique sujet de l'assemblée extraordinaire des présidentes et présidents du 13 novembre 2023 à Saignelégier. Conformément à nos statuts, la réunion aura un caractère consultatif. Il n'est pas encore temps de prendre les décisions impactantes. Mais il nous paraît important, d'une part de prendre la température dans les clubs face à la situation future de l'association et, d'autre part, de vous soumettre différents scénarios. La procédure voudra ensuite que le comité SVRJS formule une ou plusieurs propositions concrètes et c'est l'assemblée des délégués, peut-être lors d'une séance

extraordinaire durant le premier trimestre 2024, qui prendra les décisions finales.

La participation de toutes les présidentes et tous les présidents à la séance du 13 novembre est vivement souhaitée. Ou, si tel ne pouvait pas être le cas, nous souhaitons que tous les comités de clubs délèguent un(e) représentant(e) bien au courant des enjeux, structurels et financiers.

Les premières réflexions du comité SVRJS conduisent à plusieurs scénarios brièvement esquissés ci-dessous :

- a. Au moins 3 nouveaux membres se mettent à disposition pour siéger au comité et y occuper des postes-clés, auquel cas l'association peut continuer de fonctionner comme jusqu'ici, avec des bénévoles modestement indemnisés. La question des indemnités ou des conditions de participation au comité peuvent être discutées. Il est essentiel alors que ces candidats soient connus et aient donné leur accord d'ici à Noël 2023, pour qu'ils puissent entrer en fonction de manière anticipée, afin d'assurer la transition. Il serait même judicieux que les candidatures, même provisoires, soient annoncées lors de la séance du 13 novembre.
- b. Comme c'est le cas dans d'autres régions, SVRJS modifie sa structure et s'appuie sur un bureau professionnel, avec une ou deux personnes représentant entre 40 et 60% de taux d'occupation. Un comité de pilotage et de décision sera toujours nécessaire, d'au moins 7 personnes, mais qui seraient déchargées des tâches administratives. Il se réunirait 5 à 6 fois par saison, contre une bonne douzaine de séances actuellement. Cette formule a un coût nettement supérieur à la situation actuelle. Il faut aussi trouver et engager la ou les personnes professionnelles.
- c. Que le scénario a) ou b) l'emporte, la participation au comité SVRJS peut générer une contrepartie aux clubs représentés. Evidemment que, selon les statuts, les membres du comité font la promotion du volleyball dans toute la région et pour tous les clubs, sans privilège. Mais les clubs dont ils sont issus peuvent obtenir, par exemple, une ristourne financière à déterminer.
- d. SVRJS tente de négocier une fusion avec une autre région (sachant que ça ne résout pas les problèmes de disponibilité pour occuper les postes au plan régional).
- e. SVRJS pourrait décider de se « saborder », soit en fusionnant avec une autre région (il faut comprendre cela certainement comme une absorption), ou en se démantelant, avec des clubs qui demandent leur rattachement à des régions voisines (avec la perte de toutes les places et voix attribués à une région reconnue).
- f. D'autres scénarios peuvent être formulés et étudiés, à condition qu'ils soient réalistes.

Si vous avez des propositions concrètes, merci de me les faire parvenir jusqu'à la séance du 13 novembre, afin de les insérer judicieusement dans la discussion.

Notre association SVRJS est bel et bien à la croisée des chemins. Ce n'est pas la première fois. Au début des années 1990 ou en 2007, elle a su s'adapter pour permettre la pratique du volleyball dans de bonnes conditions. L'actuel comité a l'intention de relever le défi. Il souhaite le faire avec les président(e)s et les clubs, à tout le moins avec une majorité d'entre eux.

Dans l'attente de vous retrouver pour cette importante assemblée des présidentes et présidents, le 13 novembre à Saignelégier, je vous souhaite, ainsi qu'à vos équipes, un bon championnat 2023-2024 et vous transmets mes salutations sportives et cordiales.

Pour le comité régional SVRJS,
le président :

Claude Devanthéry